

MAIRIE  
DE  
NIEULLE-SUR-SEUDREDÉLIBÉRATION  
séance du 21 novembre 2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **lundi 21 novembre 2022 à 19 h 30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 14 - Présents : 13 - Votants : 14 - Pouvoirs : 01  
Date de Convocation : 16/11/2022

**Présents** : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Mme CHALONY Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoint, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie, M. OCTEAU Stéphane, Mme TOBI Karine et M. VIOLLET Geoffroy.

**Absents excusés** : M. RENOULEAUD Bruno qui a donné pouvoir à M. SERVENT François.

**Secrétaire de séance** : M. BOITEL Dominique.

Délibération n° 14 CM112022  
Objet **AFFAIRES GÉNÉRALES**  
Abonnement Journal "Sud Ouest"

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de s'informer régulièrement sur les événements qui se déroulent sur notre région,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

- **de s'abonner** au quotidien "Le Journal Sud-Ouest" à compter de décembre 2022 ;
- **de supporter** sur les exercices budgétaires 2022 et suivants le coût de cet abonnement qui s'élève à 370 € ttc pour l'année 2023,
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

**Vote du Conseil Municipal :**

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

**Certifié exécutoire :**

Télétransmis au contrôle de légalité, le **16/12/2022**.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le **16/12/2022**.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Dominique BOITEL

Secrétaire de séance



François SERVENT  
Maire